

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTONIN

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANTONIN, TENUE LE LUNDI LE 09 JANVIER 2012, À 19 H 30, AU CENTRE RÉJEAN-MALENFANT SITUÉ AU 305 RUE PRINCIPALE, SAINT-ANTONIN, SALLE A, LIEU ORDINAIRE DES SÉANCES DE CE CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

LE MAIRE :	RÉAL	THIBAUT
LES CONSEILLERS :	DENIS	TARDIF
	MICHEL	NADEAU
	JEAN-ROCH	BOUCHER
	EUGÈNE	LAROCHELLE
	DENIS	FORTIN
	ANNE-MARIE	DIONNE

TOUS MEMBRES DU CONSEIL ET FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MAIRE.

=====

2012-01-001 OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 19 heures 30 minutes. Le maire Réal Thibault préside la séance, et la directrice générale et secrétaire-trésorière Louisiane Dubé rédige le procès-verbal.

2012-01-002 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture est faite de l'ordre du jour. Il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

2012-01-003 PÉRIODE DE QUESTIONS

➤ Aucune question.

2012-01-004 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 05 décembre 2011, ainsi que la séance extraordinaire du 13 décembre 2011 ajournée au 22 décembre 2011, la séance extraordinaire du 13 décembre 2011 en apportant une correction à la résolution numéro 2011-12-533 comme suit :

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Anne-Marie Dionne, sans appui, que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin, comme employeur, s'engage à adhérer au régime d'épargne enregistré de retraite des employés-es municipaux du Québec, selon le volet présenté «Cotisations déterminées» donc « Prestations indéterminées », conditionnellement à l'acceptation des employés (es).

Une contreproposition est faite :

EN CONSÉQUENCE il est résolu à la majorité des conseillers (Michel Nadeau, Denis Fortin, Denis Tardif et Jean-Roch Boucher) que le Conseil municipal, comme employeur, s'engage à adhérer au régime de retraite des employés (es) municipaux du Québec, selon le volet à « prestations indéterminées » donc « Cotisations déterminées », conditionnellement à l'acceptation des employés (es).

Le conseiller Eugène Larochelle enregistre sa dissidence.

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 décembre 2011 pour l'adoption du budget et des règlements de taxation est approuvé par tous les membres de ce conseil.

2012-01-005 CORRESPONDANCES

- Lettre du député Monsieur Jean D'Amour accusant réception de la résolution 2011-08-515 faisant rapport des travaux de voirie sur la rue des Cyprès, ainsi que de la résolution 2011-12-522 demandant une subvention pour d'autres travaux dans la planification 2012 au MTQ.
- Accusé réception de la demande du Conseil par la résolution 2011-11-476 relativement à la pose d'une couche d'usure sur la chaussée du 1^{er} Rang. Ces travaux sont prévus dans la prochaine programmation du MTQ.
- Remerciements de la Caisse Populaire de Saint-Antonin suite aux travaux de pavage sur la rue Jean.
- Lettre du MTQ demandant que tout accident avec des véhicules servant à l'enlèvement de la neige soit rapporté au Ministère.
- Lettre du député François Lapointe suite à une demande de subvention par le Festival Country.
- Lettre de la Commission de toponymie acceptant les noms de rues dans le développement « Bois Joli » : Des Cornes, des Érables et des Samares.
- Lettre du député, monsieur Jean D'Amour invitant les élus et directeurs généraux à une rencontre, samedi le 21 janvier 2012.
- Lettre du MDDEP annonçant que la Municipalité de Saint-Antonin recevra un montant de 35 611.87 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.
- Lettre du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune concernant le projet de Centrale hydroélectrique de la Compagnie Winston Hydro Inc.
- La Fondation de la santé de RDL demande un don pour la promotion de la santé et l'achat d'équipements.
- La Société d'Alzheimer remercie la Municipalité de sa collaboration.
- Lettre de la FQM avisant la Municipalité que le maire de Saint-Eugène-de-Ladrière, Monsieur Gilbert Pigeon a été élu lors de l'élection.
- Carte et mot de remerciements de madame Julie Caron, Maxime et Tony Jr. pour la contribution de toute la population au bien-être de ses enfants.
- Lettre de la Société d'habitation du Québec sur l'abolition des immeubles et créances hypothécaire de SHQ transférés à la Société d'habitation du Québec.

2012-01-006 COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE 2012 DU 14 AU 16 FÉVRIER 2012 À SAINT-HYACINTHE

CONSIDÉRANT QUE l'importance que la Municipalité accorde à la Sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE des personnes de la Municipalité ont été nommées pour mettre en place un plan sur la Sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la formation de ces personnes est très importante;

EN CONSÉQUENCE il est proposé Denis Fortin, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin offre à madame Virginie Ruel, coordonnatrice des activités culturelles et familiales, messieurs Jean Labonne, directeur des travaux publics, Gaétan Michaud, directeur du service incendie et le conseiller, monsieur Jean-Roch Boucher à assister à ce colloque qui se tiendra à Saint-Hyacinthe du 14 au 16 février 2012.

QUE le conseil autorise le paiement des coûts d'inscription et les frais d'hébergement et de voyage sur présentation des pièces justificatives.

2012-01-007 DÉPÔT DU RAPPORT DE VÉRIFICATION PORTANT SUR LE PROCESSUS RELATIF À L'ATTRIBUTION DES CONTRATS.

Le rapport du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la vérification du processus suivi par la Municipalité de Saint-Antonin pour l'attribution des contrats a été transmis aux dirigeants administratifs de la Municipalité aux fins d'émettre leurs commentaires qui ont été intégrés audit rapport. Ce rapport est déposé par la directrice générale, Louisiane Dubé et toute personne qui veut en prendre connaissance pourra le faire sur les heures de bureau, il est aussi publié sur le site internet du Ministère.

La directrice générale fait lecture de la lettre transmise avec le rapport à l'assemblée. Cette lettre constitue un avis public qui doit être publié en la manière prescrite pour la Municipalité.

2012-01-008 ADOPTION DU RÈGLEMENT 668-11

Une copie du règlement 668-11 est remise aux membres du conseil.

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Antonin adopte le règlement no. 668-11, afin d'ajouter une largeur d'emprise spécifique aux rues locales et/ou voies d'accès situées dans une zone agro-forestière (AF).

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

2012-01-009 ADOPTION DU RÈGLEMENT 670-01-11

Une copie du projet de règlement 670-01-11 est remise aux membres du conseil.

Il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement 670-01-11 portant sur l'agrandissement de la zone 28-AF à même la zone 26-AF. Avis de motion ayant été donné le 12-10-2011.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

2012-01-010 ACCÈS LOGIS QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérable et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements à prix abordable;

CONSIDÉRANT QUE des ménages de notre municipalité de Saint-Antonin ont des besoins de logements abordables;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Eugène Larochelle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Antonin demande au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3000 logements par année pendant un minimum de 5 ans.

2012-01-011 DEMANDE POUR RÊVES D'ENFANTS

Il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents que la municipalité de Saint-Antonin fasse un don de 100 \$ à la Fondation rêves d'enfants dans le cadre de leurs activités.

2012-01-012 PROJET IMPACT-2012

CONSIDÉRANT QUE ce projet se veut une activité de sensibilisation s'adressant aux élèves de 4^{ième} et 5^{ième} secondaire ainsi que le centre d'Éducation des adultes de la commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour objectif la protection et la conscientisation des jeunes conducteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Antonin accorde une aide financière de 50 \$ au projet IMPACT-2012.

2012-01-013 FÊTE DES VOISINS 2012

Il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Antonin demande à madame Virginie Ruel, coordonnatrice des activités culturelles et familiales à inscrire la Municipalité à la Fête des Voisins 2012.

2012-01-014 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu la liste des dépenses incompressibles inscrites aux journaux des déboursés :

- 23-12-2011 : 5 516.38 \$

Total des incompressibles : 5 516.38 \$

Il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées;

PAR AILLEURS, il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures d'achats inscrites sur la liste suggérée des paiements automatiques au 04-01-2012 au montant de 58 775.06 \$ ainsi que le paiement des factures reçues après la fermeture :

Dépenses en immobilisations.....23 430.97 \$

Frais de déplacement..... 300.00 \$

Pour un total de : 23 730.97 \$

AFFAIRES NOUVELLES :

2012-01-015 DÉPÔT D'UN GRIEF NO. 01-2012

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louisiane Dubé, dépose le grief portant le numéro 01-2012 transmis par une employée, par devant les membres de ce conseil.

Suite à la connaissance de ce grief, il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Antonin avise le Syndicat des employés (es) municipaux CSN de Saint-Antonin qu'elle ne donnera pas suite à ce grief pour les raisons suivantes :

Délai non respecté, plus de trente (30) jours selon l'article 21.03 de la convention collective en vigueur (16 novembre 2011, date de l'évènement et 06 janvier 2012, date de la présentation du grief no. 01-2012).

Description de la plainte formulée avec des erreurs et des accusations non fondées.

2012-01-016 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2011-12-523

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une inspection par une biologiste, il a été conclu que le développement « Domaine du Millénaire » dont le propriétaire est M. Jean-Paul Landry était un milieu humide;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Antonin a fait la demande d'un certificat d'autorisation au Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la LQE;

CONSIDÉRANT QUE une offre de mesures compensatoires a déjà été transmise concernant un marécage sous l'emprise de la ligne d'Hydro-Québec et que l'endroit projeté a été refusé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la résolution 2011-12-523 soit abrogée et remplacé par la résolution numéro 2012-01-016 comme suit :

Pour respecter le fait que la zone du Développement du Millénaire est un milieu humide et que les mesures compensatoires présentées ne sont pas satisfaisantes, la municipalité de Saint-Antonin est disposée à proposer :

Une partie de terrain appartenant à la Municipalité de Saint-Antonin et portant les numéros de lots 54-P, 55-P, 56-P, 57-P, 58-P et 59-P comme nouvelles mesures compensatoires;

De demander à un expert biologiste d'exécuter la caractérisation du milieu humide concerné, tel qu'exigé par le MDDEP, à l'été 2012.

La municipalité s'engage aussi à ce que ces mesures compensatoires soient permanentes et que le milieu humide à conserver à perpétuité soit conclu par acte notarié.

2012-01-017 RÈGLEMENT SUR L'IMPLANTATION DE BUNKER DANS LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup sont à adopter des règlements pour empêcher l'implantation de bunker dans leur municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce type de réglementation devrait être uniforme sur tout le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation empêchant ce type d'installation devrait faire partie de la Sécurité civile et du schéma de couvertures de risques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rivière-du-Loup est l'instance décisionnelle habilitée dans l'adoption de ce type de réglementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Antonin demande à la MRC de réglementer l'implantation de bunker dans toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup.

2012-01-018 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Régime de retraite des employés (es)
- Crédit de taxes, plan de revitalisation.

2012-01-019 CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Le conseiller Eugène Larochelle propose la clôture de la séance. La séance est levée à 20 h 10.

**Adopté à Saint-Antonin,
Ce 09^e jour du mois de janvier 2012**

Réal Thibault,
MAIRE

Louisiane Dubé,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière